

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 26 septembre 2008

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12)

Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, M. EL HASSOUNI, Mme GINDRE,
M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TOLLOT

Membres absents excusés : (5)

M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par Mme REVEL),
Mme BERNARD (représentée par Mme METGE), Mme CHATILLON, Mme ROLLIN (représentée par
Mme HERVIEU)

Date de convocation : 22 septembre 2008

Délibération n° : 59-2008

**Objet : Contrat de séjour et règlement de fonctionnement du Centre d'Accueil de Jour
« Les Marronniers »**

En janvier 2006, le CCAS a reçu l'autorisation de transformer le Centre d'Accueil de Jour "Les Marronniers" en établissement médico-social de 15 places pour personnes âgées dépendantes psychiques.

Cette évolution nécessite la rédaction d'un contrat de séjour et d'un règlement de fonctionnement de cet établissement, conformément à la réglementation en vigueur et notamment les articles L 311-4 et suivants du Code de l'Action Sociale et Familles.

Ces documents décrivent les règles de fonctionnement, les modalités de facturation, les prestations offertes, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

L'emménagement du centre, dans de nouveaux locaux neufs, au sein du même bâtiment que l'EHPAD "Pierre Laroque", situé dans le quartier de la Toison d'Or, est prévu en fin d'année. Les conditions d'accueil et l'application d'une nouvelle tarification au 1er janvier 2009 ont été incluses dans ces documents, ainsi que dans le livret d'accueil et le projet d'établissement.

Le Conseil d'Administration :

- approuve le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement,
- autorise le Président ou la Vice-Présidente à signer ces documents.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

DRPA : 1

Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 DEC. 2008



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM